

## DECLARATION DE LA CONFERENCE EPISCOPALE YUGOSLAVE SUR MEDJUGORJE

A la session régulière de la Conférence Épiscopale Yougoslave à Zadar, les 9 -11 avril 1991, la déclaration suivante a été acceptée :

« Depuis le départ, les évêques suivent les événements de Medjugorje à travers l'évêque diocésain, la Commission Épiscopale et la Commission de la Conférence Épiscopale Yougoslave pour Medjugorje.

Sur le fondement des recherches effectuées jusqu'à présent on ne peut pas affirmer le caractère surnaturel de ces apparitions ou révélations.\* (Voir note)

Mais les rassemblements nombreux de fidèles de divers endroits qui viennent à Medjugorje poussés par des motivations religieuses et autres, exigent l'attention et le soin pastoral en premier lieu de l'évêque diocésain et aussi ceux d'autres évêques avec lui pour qu'à Medjugorje, et en lien avec lui, une saine dévotion envers la Vierge Marie soit promue, en accord avec l'enseignement de l'église.

Dans ce but, les évêques donneront des directives liturgico-pastorales spéciales et convenables.

Aussi à travers leurs commissions, ils continueront à observer et à examiner la totalité des événements de Medjugorje. »

*Les évêques yougoslaves  
À ZADAR, le 10 avril 1991*

\* "Non constat de supernaturalitate"(en latin).

*Note* Mgr Franc Perko, Archevêque de Belgrade et membre de cette Conférence Épiscopale déclara : "Il n'est pas vrai que d'après ce document (récapitulé par les évêques fin novembre 1990) il s'ensuit que rien de surnaturel ne se passe à Medjugorje. Les évêques ont écrit "**non constat de supernaturalitate**" - le surnaturel n'est pas établi - et non pas "constat de non supernaturalitate"- il est établi qu'il n'y a rien de surnaturel. Cela est très différent. La première formulation n'autorise pas une interprétation définitive. Elle est ouverte à des développements ultérieurs."

---

### Commentaire de la Déclaration, publié dans le journal diocésain *Glas Koncila*, Zagreb, le 5 mai 1991 avec ladite déclaration.

La dernière déclaration des évêques catholiques du territoire de la SFRJ sur Medjugorje, est un exemple classique de la prudence ecclésiale vérifiée à travers une pratique millénaire. Elle montre que l'Eglise respecte avant tout les faits, qu'elle mesure avec attention ses compétences, et qu'en toutes choses elle se préoccupe avant tout du bien spirituel des fidèles. C'est un fait connu du monde entier, qu'à Medjugorje, à cause des supposées apparitions de la Sainte Vierge, depuis une décennie se rassemblent des fidèles et des curieux de tous les continents.

Les évêques, restant dans les limites de leurs compétences, déclarent que sur le "fondement des recherches faites jusqu'à présent, on ne peut pas l'affirmer". Le contenu et le sens de cette déclaration doivent être observés sur deux niveaux. Le premier niveau, et dans ce cas l'essentiel, est que le contenu de ces possibles révélations dites privées, ne peuvent pas être surajoutées au contenu de la Foi déjà révélée, qui est obligatoire. C'est pourquoi, ni les évêques, ni même le Pape lui-même, n'ont le pouvoir de conclure infailliblement que la Sainte Vierge est apparue quelque part, et ils n'ont pas le pouvoir d'obliger les croyants à y croire. Le Magistère de l'Eglise est infaillible dans des conditions bien connues, uniquement quand il détermine que quelque chose se trouve, ou ne se trouve pas, à l'intérieur de la Révélation que l'Eglise a reçue à la fin des temps apostoliques et qui est gardée dans la Bible et la Tradition. Ce qui ne se trouve pas dans la Bible ni dans la Tradition, même pas inclusivement, le Magistère ne peut pas le déclarer comme doctrine de la Foi ni contenu obligatoire de la Foi. Seulement les ignorants peuvent donc attendre des évêques qu'ils puissent résoudre la question des apparitions de Medjugorje pour que nous puissions savoir exactement ce que nous avons le droit et ce que nous n'avons pas le droit de croire. Pourquoi est-ce qu'ils examinent donc si soigneusement ce phénomène ?